

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON**

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-151

Envoyé en préfecture le 02/01/2018
Reçu en préfecture le 02/01/2018
Affiché le 
ID : 065-246500573-20171220-2017_151-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre, à 17H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de **M. CARRÈRE**

Présents votants (51) : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Brnard, GALAUP Dominique, FERRAS Marie-Christine, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, GAY Eric, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTUNE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel

Présents non votant (5) : DILHET Sylvie, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, SERMET André, MILLET Michel

Titulaires absents (10) : PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, BRUN Jean, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, BALAGNA Patrice, ROCHER Jacques, ROBIN Isabelle, FOURCADE Dominique

Procurations (3) : Jean-Claude TREY à Thierry VIDAL
Maryse DELCASSO à Nadine DESMARAIS
Pierre FORGUE à Jean-Henri MIR

Monsieur Olivier CARTAN a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

La Communauté de Communes Aure Louron est compétente pour l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. La convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat, gestionnaire de la procédure s'est terminée le 31 mars 2017.

Par délibération n°38 en date du 16 février 2017, le conseil communautaire a choisi de renouveler cette dite convention pour 2 ans jusqu'au 30 mars 2019. De plus Monsieur le Président a été autorisé à lancer le marché de consultation pour le suivi et l'animation de l'OPAH. Après analyse, le cabinet SOLIHA a été retenu pour un montant global de 38 200€ HT.

Monsieur le Président propose désormais au conseil communautaire de solliciter le conseil départemental pour une participation financière à l'animation de la procédure pour l'année 2017.

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération
54
Dont 3 procurations
Votes pour : 54
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 13 décembre 2017

OBJET : OPAH – Demande de subventions

Le plan de financement global pourrait être le suivant :

Période	Cout HT de la part fixe	Cout TTC	ANAH 35% sur le HT	CD 65 20% sur le HT	Reste à charge CCAL
16 aout-31 décembre 2017= 5 mois	5 150€	6 180€	1 802€	1 030€	3 348€

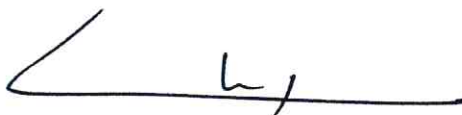
Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires l'autorisation de solliciter le Conseil départemental pour une subvention la plus élevée possible sur l'animation de la procédure OPAH pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'animation OPAH 2017 ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU